



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 02-2021

**AVIS PUBLIC** EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

QUE le Règlement numéro **02-2021** décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie relativement au projet de la rue de la Pinède, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, tenue à huis clos (vidéoconférence).

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en date du 13 août 2021.

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Le Règlement numéro 02-2021 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande, à l'adresse : [adjadm@notredamedelourdes.ca](mailto:adjadm@notredamedelourdes.ca).

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 23 août 2021.

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

**L'avis est affiché sur le babillard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet «NOUVELLES/PUBLICATIONS» dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 août 2021, entre 13h et 16h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour d'août 2021.*

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*